



Probleme caution avec ancien propriétaire

Par **Louloute**, le **07/05/2009** à **11:56**

Bonjour,

Je vous expose mon problème. L'an dernier j'étais en collocation avec 3 autres personnes. Nous occupions le premier étage d'une maison et les propriétaires se sont installés au rez de chaussée de la même maison. Nous avons rencontré différents problèmes avec eux. Comme les travaux n'étaient pas finis ils se permettaient de rentrer chez nous sans frapper et ceux plusieurs fois et à des heures pouvant être tardives. Ils se sont permis également de nous mettre des mots comme quoi nous ne descendions pas nos poubelles et des remarques sur la propreté des plaques de cuisson, alors que la collocation était quand même bien tenue. Bref, différentes choses se sont accumulées qui ont dégradé l'entente avec nos proprios. J'ai quitté cette collocation en septembre dernier pour partir 6 mois à l'étranger. A mon retour je n'avais pas de logement et une de mes anciennes colloc m'a hébergé dans sa chambre pour une durée de 3 semaines. Mes anciens proprios n'ont pas du tout apprécié mon retour. Je leur ai proposé de payer une partie des charges correspondant à mon utilisation des parties communes, douches, électricité... Ceux à quoi ils n'ont pas répondu.

Mon ancienne colloc vient à son tour de quitter la maison. Son état des lieux s'est très bien passé. Ils n'ont rien trouvé à redire. Cependant, elle vient de recevoir un courrier pour lui restituer sa caution de 2 mois de loyer. Mais nos anciens proprios se sont permis de retirer une somme importante de cette caution correspondant selon leurs dires à mes 3 semaines d'occupation de la chambre.

Il était stipulé dans notre contrat qu'on avait pas le droit d'accueillir une personne de façon permanente mais je ne considère pas les 3 semaines d'hospitalité de mon amie comme une occupation permanente. Tout ceci me semble bien abusif. Ils ont joint à ce courrier une quittance de loyer à mon nom du montant déduit de la caution rendue à mon amie.

Pouvez-vous me donner des conseils ?

Par avance merci.

Sophie

Par **jeetendra**, le **07/05/2009** à **12:56**

bonjour, prenez contact avec l'ADIL de l'ISERE, cordialement

ADIL DE L'ISERE
GRENOBLE
2bl Maréchal Joffre
38000 GRENOBLE
Tél : 04.76.53.37.30

BOURGOIN JALLIEU
1 rue Buffon BT les Bouleaux
38 300 BOURGOIN JALLIEU
Tél : 04.74.93.92.61